

Thème : les arrêts de cars hors agglomération

Nombre d'arrêts de cars hors agglomération dans l'Ain : environ 700 arrêts de cars hors agglomération (environ 70 sur le réseau structurant ; environ 180 sur le réseau de liaison ; environ 450 sur le réseau ordinaire)

Historique sur les dernières années : En octobre 2012, un adolescent est décédé alors qu'il se rendait à pied à son arrêt de cars. Depuis sur l'ensemble du département, le Conseil général a reçu plusieurs demandes de sécurisation d'arrêts de cars.

Exemple :

- Arrêt de cars sur la RD 984 : Le transporteur a alerté le Conseil général du danger de cet arrêt de cars situé hors agglomération (dépassement du cars à l'arrêt malgré une ligne blanche continue ; abribus situé de l'autre côté de la chaussée et générant la traversée des enfants au dernier moment)



Solutions retenues :

- La limitation de vitesse va être déplacée afin d'y intégrer l'arrêt de cars.
- Un abribus va être installé par la commune du côté de la montée afin que les enfants ne traversent plus la route au moment où le car arrive.
- L'accotement va être élargi pour permettre aux cars de s'arrêter entièrement en dehors de la chaussée.

- Arrêts de cars sur la RD 1504 : les arrêts de cars étaient situés à proximité d'une intersection. Les enfants devaient traverser les deux voies de circulation et la voie de tourne-à-gauche.



Solution retenue : Après essai, il a été décidé de changer l'itinéraire du car pour éviter aux enfants de traverser la RD 1504 (coût du nouvel itinéraire identique à l'ancien).

Le dramatique accident précédemment cité a eu lieu hors agglomération sur le réseau structurant (critère de classification prépondérant : le trafic).

Aussi, visite en cours de tous les arrêts de cars situés hors agglomération sur ce type de réseau à l'aide la fiche ci-dessous.

ARRET DE CARS HORS AGGLOMERATION SUR RESEAU STRUCTURANT

RD PR	(commune) (nom de l'arrêt) (sens) (arrêt de ligne régulière, de transport scolaire) / (montée, descente)
----------	---

Trafic en moyenne journalière annuelle :

	Défavorable	Favorable	Remarques
Trafic	> 10 000	< 10 000	
Limitation de vitesse	90 km/h	70 km/h	
Présence de bâti	NON	OUI	
Existence de cheminement piétonnier sur la RD	NON	OUI	
Type des autres voies où cheminent les enfants	Regarder le trafic et les aménagements existants notamment		
Existence de cheminement piétonnier sur les voies d'où viennent les enfants	NON	OUI	
Traversées piétonnes et passages pour piétons	Voir en fonction de la configuration des lieux si FAVORABLE ou DEFAVORABLE à la sécurité des piétons		
Eclairage public	NON	OUI	
Possibilité de stationnement pour les voitures en dehors des voies de circulation	NON	OUI	
Demi tour pour les voitures des parents possible (visibilité notamment) et autorisé	NON	OUI	
Arrêt en encoche	NON	OUI	
Arrêt conforme au schéma type du guide d'entretien routier	NON	OUI	
Quai conforme au schéma type du guide d'entretien routier (accessibilité)	NON	OUI	
Poteau d'indication	NON	OUI	
Côté montée présence d'un abribus	NON	OUI	
Arrêt visible de jour et de nuit à la vitesse réglementaire (absence de masque)	NON	OUI	
Signalisation existante visible de jour et de nuit	NON	OUI	
Type de marquage au droit de l'arrêt	T1 (discontinue), T3, ligne blanche continue		

Visite le :		
Remarques :		
Décisions :		
Arrêt de cars maintenu sans aménagements	Arrêt de cars maintenu avec aménagements	Arrêt de cars à déplacer ou supprimer
Propositions d'aménagement (ex : limitation de vitesse, déplacement de l'arrêt, aménagement d'une encoche, entretien végétation, signalisation horizontale, signalisation verticale...)		

Exemple :

- Visite de l'arrêt de cars sur RD 975 à Attignat Charmeil : Cet arrêt de cars a été aménagé conformément au schéma type. Cependant, les cars ne peuvent pas accéder facilement à cet arrêt en raison de l'abribus situé trop près de celui-ci. Le problème a été signalé à la Direction des transports qui doit prendre contact avec la mairie.

